

## Arrêté N° 00214-2020 du 23 juillet 2020



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 À AURÉLIEN MOUTOUKICHENIN,  
 BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES,**

- VU, la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, article 86, de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,
- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2122-19 et R.2122-8,
- **CONSIDÉRANT**, le poste occupé par Monsieur Aurélien MOUTOUKICHENIN en tant que Brigadier de Police Municipale,
- **CONSIDÉRANT**, la nécessité d'alléger les procédures, de permettre aux administrés d'obtenir un service efficace et de garantir la continuité de service,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de signature à Monsieur Aurélien MOUTOUKICHENIN, pour procéder à :

- La certification matérielle de la signature
- Les certificats d'adressage
- Les certificats de changement de résidence

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces délégations, l'agent doit respecter le formalisme suivant :

L'agent Délégué  
 (Signature)

**Aurélien MOUTOUKICHENIN**

**Article 3 :** La délégation accordée au titre du présent arrêté ne peut, en aucun cas, faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement ou de signer tout acte ou toute décision.

**Article 4 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication, de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa notification à l'intéressé..

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et de sa transmission au représentant de l'état.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs et affiché partout où besoin est.

Le Maire,

**Johnny PAYET**



Notifié à l'agent, 23.07.2020

Le :

MOUTOUKICHENIN  
 Aurélien

Arrêté N° 00214-2020  
 Date: 23/07/2020

Hôtel de ville – 230 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes  
 Tél : 0262 51 49 10 – Fax : 0262 51 37 65 – Email : mairie@plaine-des-palmistes.fr